



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS



Erasmus+

LE PROGRAMME ERASMUS+ ET L'INCLUSION

Le programme Erasmus+ vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques).

Des financements complémentaires sont disponibles pour vous accompagner dans votre projet de mobilité. Nous vous invitons à contacter la Direction des Relations Internationales dès le début de votre projet de mobilité à l'adresse international@icp.fr ou à vous rendre dans le bureau de la DRI situé dans le bâtiment P, au deuxième étage à gauche.

A - Le complément inclusion

Un soutien à l'inclusion peut être accordé sous la forme d'un montant mensuel additionnel de 250 euros sur la bourse Erasmus+.

Dans le cadre d'une politique nationale de l'inclusion, 9 critères précisés dans la circulaire Erasmus+ publiée au Bulletin Officiel de l'Education nationale identifient des publics spécifiques pour lesquels l'Agence Erasmus+ France déclenche un « soutien pour l'inclusion ».

5 critères sont applicables à l'enseignement supérieur :

Critères pour les personnes	Justificatifs à fournir à la Direction des Relations Internationales
en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc.
habitant dans une commune classée <u>Zones de Revitalisation rurale</u> (ZRR)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.) Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant.
résident d'un <u>quartier prioritaire de la ville</u>	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.) Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant.
boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse nationale la plus récente
appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 euros mensuels	Attestation CAF de quotient familial pour les mois qui précèdent la mobilité. Le dernier mois de référence doit correspondre à 3 mois maximum avant le début de la mobilité. Exemple : pour un départ en septembre, une attestation faisant apparaître le mois de juin doit être fournie

Comment demander le complément inclusion ?

Pour les mobilités d'études, les étudiants répondant à l'un des 5 critères doivent envoyer les justificatifs à la Direction des Relations Internationales à l'adresse international@icp.fr avant :

- le 15 août pour les mobilités d'une année universitaire ou du 1^{er} semestre
- le 15 décembre pour les mobilités du second semestre

Les compléments « inclusion » seront versés sous réserve de fonds disponibles.

B - Le soutien financier complémentaire sur la base des frais réels (par exemple : frais de santé ; ...) destiné en priorité aux personnes en situation de handicap ou d'affection de longue durée

Le programme Erasmus peut accorder un financement complémentaire sur la base des frais réels lorsque les situations des personnes concernées (et répondant à l'un des 5 critères ci-dessus) occasionnent des dépenses que les financements Erasmus+ habituels ne peuvent pas couvrir. Seront examinées en priorité les demandes concernant les situations liées à un handicap ou à une affection de longue durée (ALD). Ce financement complémentaire est soumis à l'accord préalable de l'agence Erasmus+ France.

Comment demander le soutien financier sur la base des frais réels ?

Pour les étudiants en mobilité d'études : nous vous invitons à indiquer dans le formulaire de candidature si vous avez des besoins spécifiques.

Pour les étudiants en mobilité de stage : Nous vous invitons à contacter la Direction des Relations Internationales à l'adresse international@icp.fr 3 mois avant la date prévue de début de votre stage.

Rappel :

Pour toute demande ou renseignement sur les financements complémentaires liés à l'inclusion, merci de contacter la Direction des Relations Internationales à l'adresse international@icp.fr ou de venir au bureau de la DRI situé dans le bâtiment P, au deuxième étage à gauche.